

Paris, le 30 mars 2015



Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
Tél : 06.48.42.54.68
christophe.nauwelaers@unsa.org

Bernard Cazeneuve
Ministre de l'Intérieur

Référence : PG 03/2015

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,

L'UNSA-SANEER, syndicat représentatif des corps des Inspecteurs et Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière a bien pris acte de la volonté du gouvernement de garantir un droit universel à l'accès aux épreuves du permis de conduire en intégrant la notion de service public universel dans l'article 9 du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Cette garantie de service public universel a eu pour conséquence le dépôt d'un amendement du gouvernement, permettant le recours, dans l'ensemble des départements où le délai moyen entre deux présentations d'un même candidat à l'épreuve pratique du permis de conduire des véhicules du groupe léger est supérieur à 45 jours, à des agents publics ou contractuels comme examinateurs pour faire passer les épreuves de conduite en nombre suffisant afin de garantir que le délai n'excède pas cette durée.

En ce qui concerne les examens du groupe-lourd, notre syndicat constate avec amertume que les IPCSR ne feront plus partie des jurys des titres professionnels délivrés par le ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Rappelons que dans le projet initial, en ce qui concerne les examens du groupe lourd, seuls les diplômes professionnels délivrés par le ministère de l'Éducation Nationale pouvaient, éventuellement et après un constat effectué en commun relatif aux délais d'attente, être confiés à des examinateurs agréés, autres que les IPCSR.

L'UNSA-SANEER revendique :

- Le retour à la rédaction initiale de l'article 9 tel que présenté aux députés avant les débats de la séance du 30 janvier dernier,
- Le respect des engagements pris le ministre de l'Intérieur dans le cadre des négociations relatives à la réforme du permis de conduire.

Pour faire aboutir ces légitimes revendications, nous appelons l'ensemble des IPCSR et DPCSR à cesser le travail la journée du 7 avril 2015.

Ce courrier fait office de préavis de grève.

Restant à votre disposition pour renouer le dialogue social, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Christophe Nauwelaers

Signé

Copies :

Ministère de l'Intérieur :

Denis Robin, Secrétaire Général

Nathalie Collin, DRH

DSCR :

Jean-Robert Lopez, DISR



UNSA-SANEER
Barrage de la Marne
77109 MEAUX CEDEX
01 60 32 13 35

